

Bilan annuel de la surveillance et de la
lutte contre les moustiques vecteurs de
maladies humaines

Nouvelle-Aquitaine - Lot 1

Landes

2025





Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Nouvelle-Aquitaine – Lot 1

Landes

2025

Sommaire

1. Synthèse du département	5
2. Bilan de la surveillance	6
2.1 Surveillance par piégeage.....	7
2.1.1 Réseau de surveillance.....	7
2.1.2 Résultats	7
2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles	10
2.2 Surveillance par signalements citoyens.....	11
2.3 Enquêtes de classement	13
2.4 Bilan de la surveillance	15
3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle	17
3.1 Données générales	17
3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune.....	19
3.2.1 Cas importés	19
3.2.2 Circulations autochtones.....	20
3.3 West-Nile et Usutu	21
4. Autres opérations réalisées	21
Annexes des Landes (40)	22

En application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié ces missions à Altopictus, organisme habilité, via le marché public N°2024 M002 concernant le département des Landes. L'ensemble du marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum deux fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente, pour le département des Landes (lot 1), le bilan de la surveillance géographique dite « active » (réseau de pièges pondoirs) et dite « passive » (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle (LAV) mises en œuvre contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles. Ces missions sont assurées depuis 2020 par la société Altopictus pour le compte de l'ARS.

Plusieurs documents accompagnent ce rapport :

- **Les bilans de la surveillance et de la LAV** des autres départements de Nouvelle-Aquitaine gérés par Altopictus.
- **La synthèse technique et financière** du lot 1 qui récapitulent les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- **Une synthèse** de la surveillance et de la LAV à l'échelle régionale avec également des informations à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

1. Synthèse du département

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

6 sites à risque surveillés

18/18 pièges positifs
en *Ae. albopictus*

97/144 relevés
positifs en *Ae. albopictus*

Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

70/73 signalements sans
demande d'intervention

2 signalements d'*Ae. albopictus*

1 signalement classé sans suite

Surveillance active par enquête de classement

29 communes visitées

15 communes classées colonisées

6 avec une seule détection d'*Ae. albopictus*

Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+15 communes colonisées en 2025

231/327 communes colonisées à ce jour

71% des communes

93% de la population habite une commune colonisée

Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

18 cas importés pris en charge en 2025

16/21 enquêtes entomologiques positives

15 traitements adulticides

5 cas autochtones pris en charge (dont 2 cas de passage)

11/11 enquêtes entomologiques positives

17 traitements adulticides dont 6 renforcés

West Nile / Usutu

0 cas autochtone de West-Nile/Usutu

Autres actions réalisées

4 formations de référents communaux

2 webinaires

0 réunion publique

0 diagnostic ou actualisation de diagnostic

2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs en Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2025 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans la région depuis plus de 10 ans. L'espèce étant fortement implantée, les enjeux sont aujourd'hui :

- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition d'*Aedes albopictus* ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé et les principaux sites touristiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI¹ (aéroport et ports), des sites à risque d'importation de vecteurs (ex : Marché d'Intérêt National (M.I.N)) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Altopictus en 2025 sont détaillés en annexe de la **Synthèse technique et financière**.

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

2.1 Surveillance par piégeage

2.1.1 Réseau de surveillance

	LANDES
TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs
NOMBRE DE PIÈGES PAR MOIS	18 pièges
PÉRIODE	Du 1 ^{er} avril au 30 novembre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	1x mois pour tous les pièges
SITES SURVEILLÉS	3 établissements de santé (3 pièges par site) 2 sites touristiques (3 pièges par site) 1 site de pneus, Valpaq (3 pièges)
(voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, Public Labos, organisme partenaire d'Altopictus en Occitanie, a réalisé les relèves de pièges du mois de septembre.

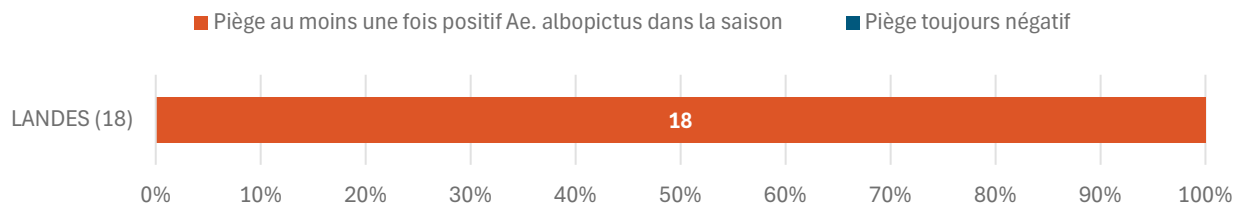
2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

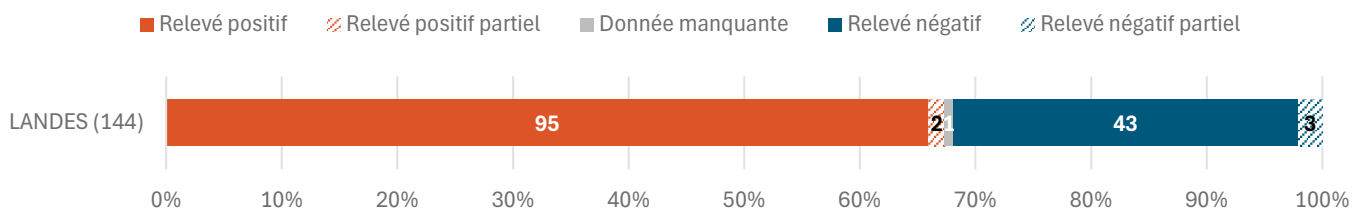
- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

▪ 18 pièges déployés, tous positifs



▪ 144 relevés effectués : les 2/3 sont positifs



Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

Les relevés positifs ont été plus nombreux au total comme en 2024. La part des données partielles** est supérieure à 2024 (1,6 %) avec 3,5 %. Ces dernières correspondent essentiellement à des seaux renversés et secs ou à des polystyrènes hors du seau. Les données manquantes* sont, quant à elles, en diminution représentant ainsi 0,7 % des relevés contre 3,1 % en 2024.

* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

** Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

▪ Dynamique saisonnière

La totalité des pièges du réseau ont été positifs au moins une fois durant l'année (carte 1).

Les mois d'août et de septembre comptabilisent le plus de relevés positifs en *Aedes albopictus* (figure 1). Le pic d'œufs comptabilisés au total a été atteint en août. Cela correspond au pic d'activité normal d'*Aedes albopictus* adulte puisque les populations de vecteurs adultes atteignent un pic à la fin de l'été avant de chuter en octobre avec le phénomène de diapause (ponte d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

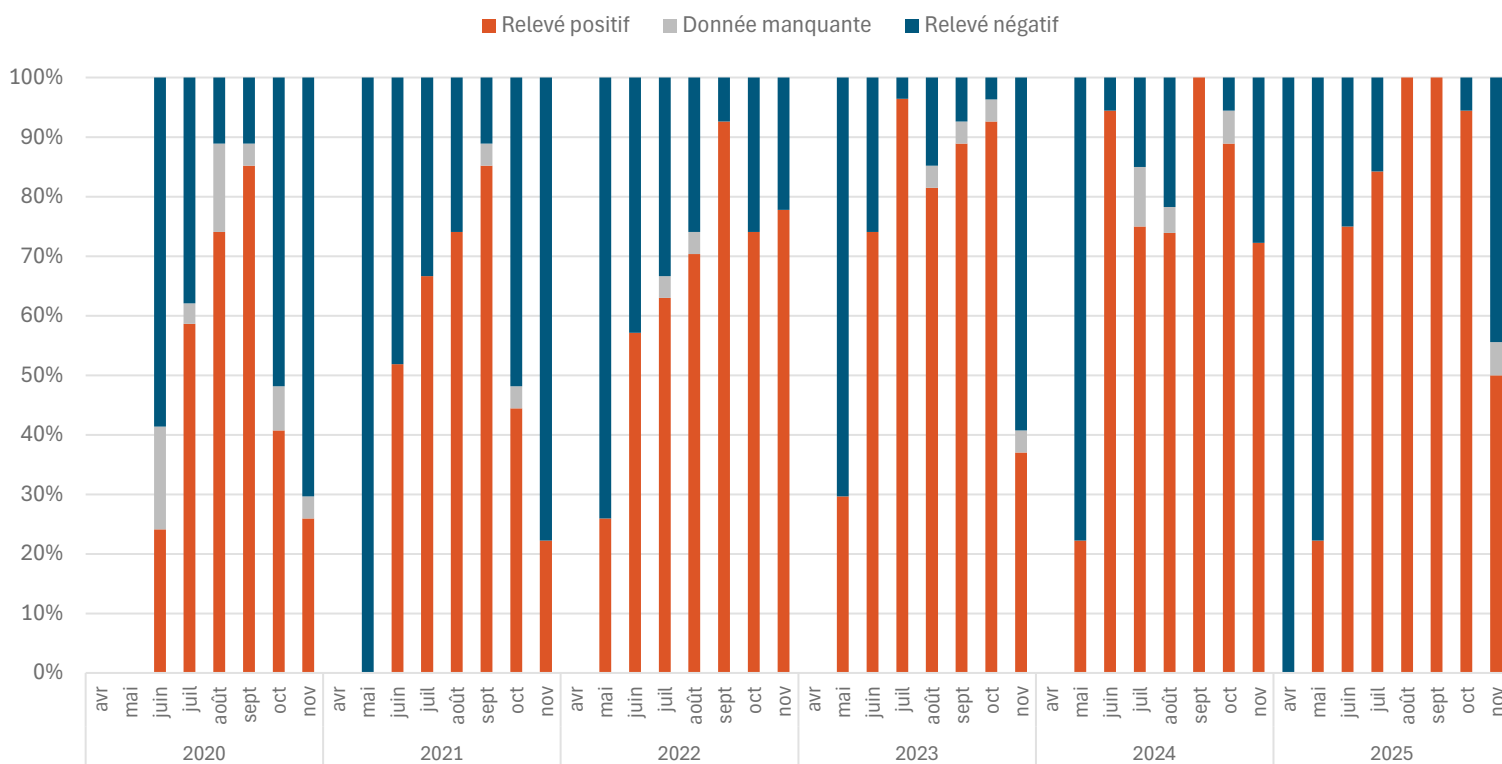


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS DEPUIS 2020 (SOURCE : ALTOPICTUS)

Durant la saison 2025, Altopictus et Public Labos ont identifié 40 182 œufs d'*Aedes albopictus* (36 145 œufs en 2024).

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2025
- Piège positif au moins une fois en 2025

Type de piège

- Piège à imago
- Piège pondoir

CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES DANS LES LANDES

2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles

La surveillance des points d'entrée et des sites sensibles a de multiples intérêts :

- détecter de nouvelles espèces introduites comme *Aedes aegypti* par exemple (points d'entrée et site d'import-export) ;
- évaluer le niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc le niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- évaluer les mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Pour les établissements de santé, la surveillance permet également de savoir rapidement si *Aedes albopictus* était présent lors du passage d'un cas virémique dans les services d'urgence. Cela permet d'orienter l'expertise et la préconisation d'un traitement dans le cas où aucun moustique adulte n'aurait été observé lors de l'enquête.

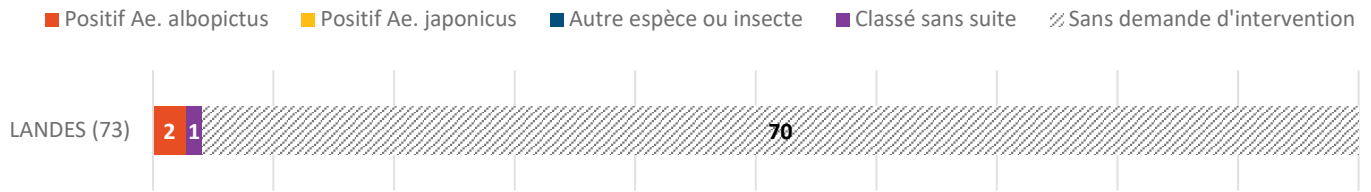
TABLEAU 1 : EFFECTIFS MOYENS D'ŒUFS D'*Aedes albopictus* OBSERVÉS PAR JOUR ET PAR PIÈGE SELON LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Établissements de santé	Effectifs moyens d'œufs d' <i>Ae. Albopictus</i> observés par jour et par piège							Effectifs moyens par jour en 2025	Variation entre 2020-2024 et 2025
	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.		
Valeurs de référence Occitanie 2020-2024	0,79	6,23	8,86	13,12	14,23	7,62	1,83	-	-
CH. DE DAX	0,55	6,88	12,61	18,77	28,02	14,35	4,29	12,21	+3,18
CH. DE MONT-DE-MARSAN	3,39	15,40	47,25	31,15	28,46	10,02	3,69	19,91	+7,19
POLYCLINIQUE DE L'ADOUR	0,00	3,23	5,19	25,81	7,63	2,20	0,71	6,40	+4,60
Bilan de la saison	1,31	8,50	21,68	25,24	21,37	8,85	2,90	12,84	+4,99

Le tableau 1 présente le niveau d'infestation par site selon le nombre d'œufs observés par jour en moyenne. Cette valeur est associée à une couleur qui indique si elle est en hausse (rouge) ou en baisse (vert) par rapport à l'effectif moyens par jour sur la période 2020-2024.

2.2 Surveillance par signalements citoyens

▪ Résultats des signalements reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre



Trois signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV en 2025 et ont été analysés par Altopictus (figure 2, carte 2, annexe 3). C'est moins qu'en 2024 qui comptabilisait alors 8 signalements avec demande d'intervention.

Cette année, le nombre de signalements total, avec et sans demande d'intervention, est en augmentation (+47) par rapport à 2024.

La participation citoyenne au cours de la saison est plutôt faible de mai à juin, en hausse à partir du mois de juillet, puis en baisse à partir de septembre. Cette tendance est plus ou moins similaire aux années passées (2021-2024) avec un pic de signalements généralement situé en juillet, août ou septembre.

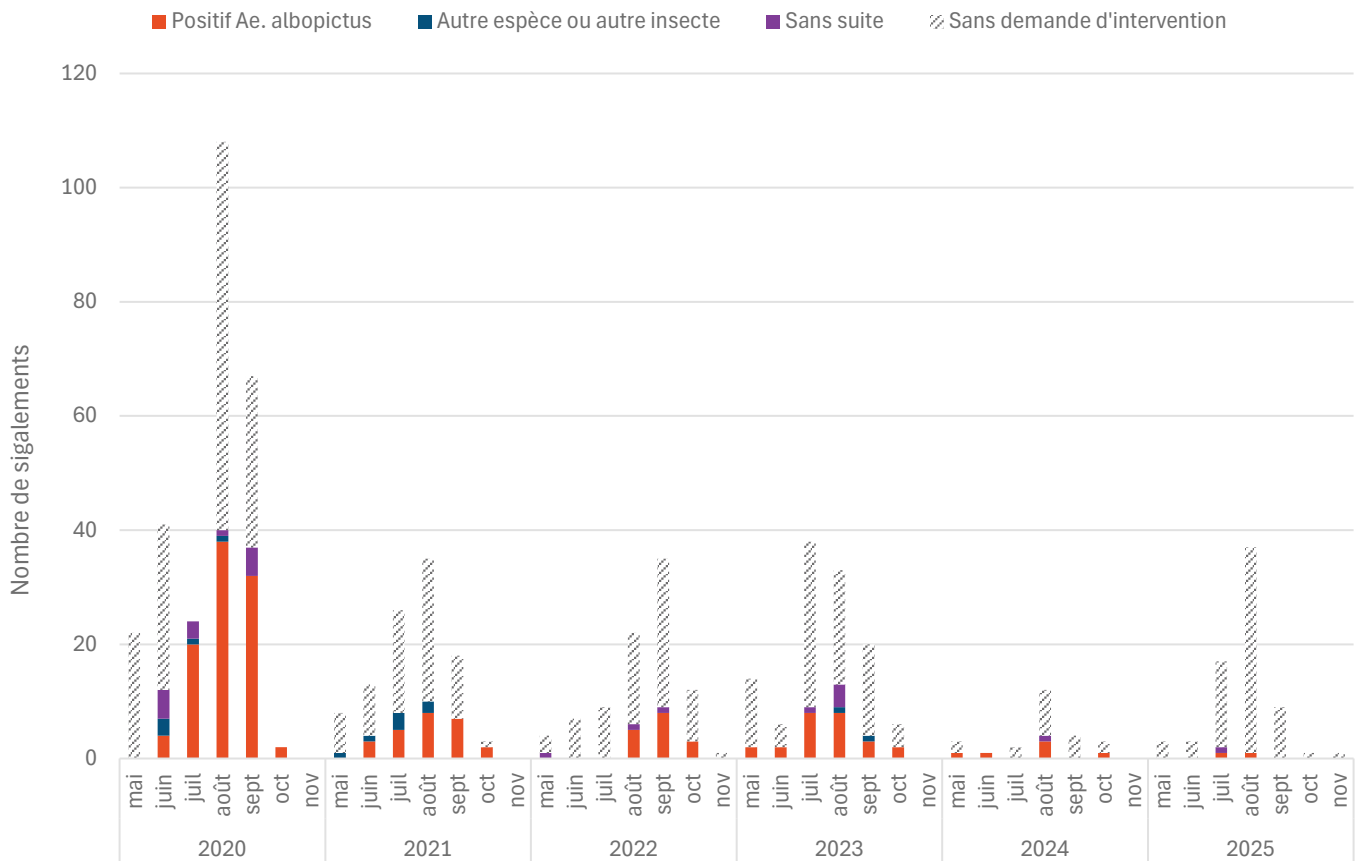
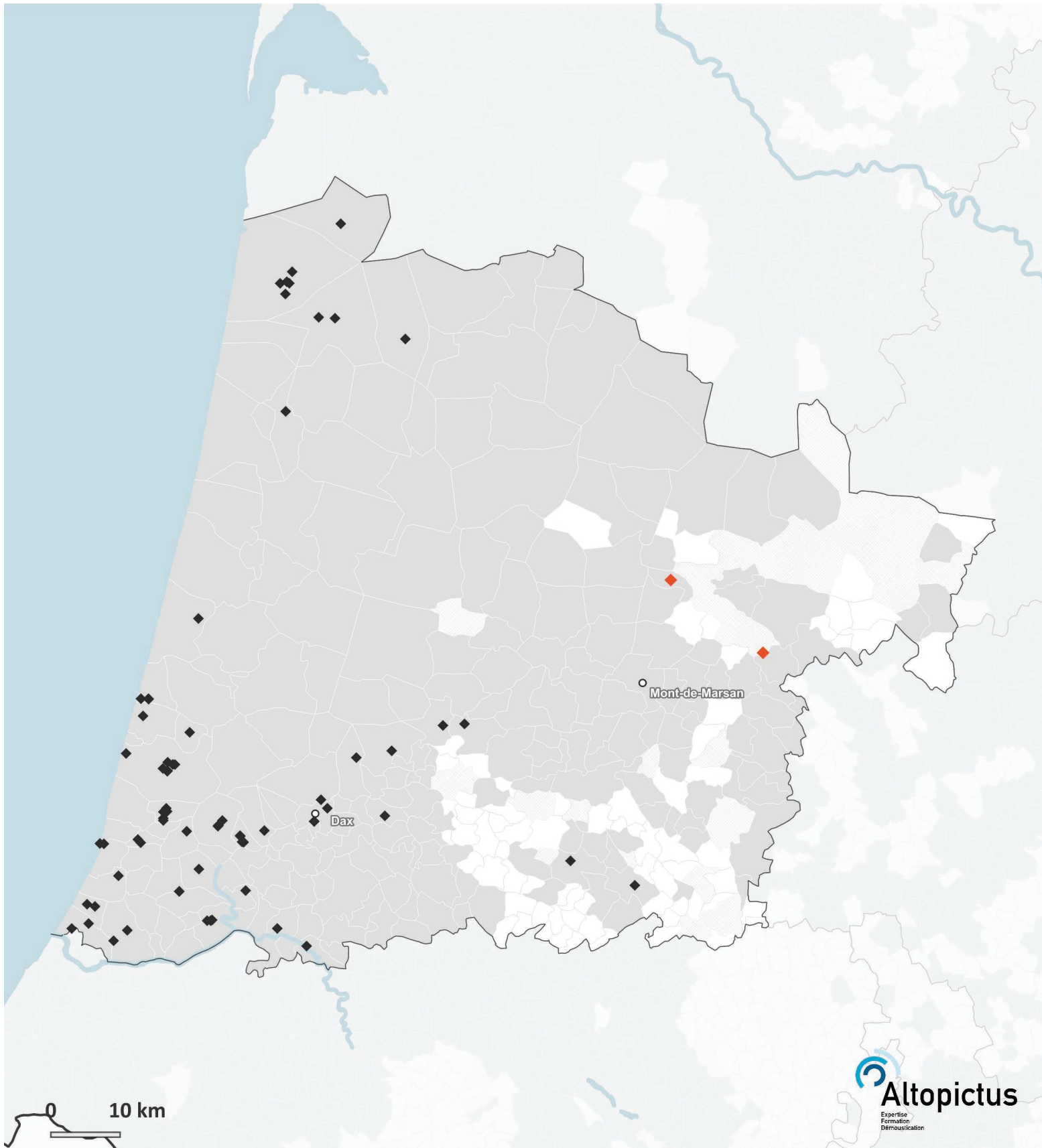


FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2025 DANS LES LANDES (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Signalements citoyens

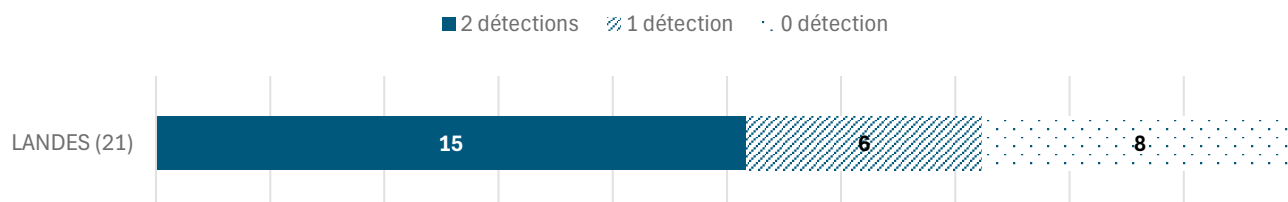
- Signalement positif *Aedes albopictus*
- Signalement classé sans suite
- Signalement non traité

CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025 DANS LES LANDES (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

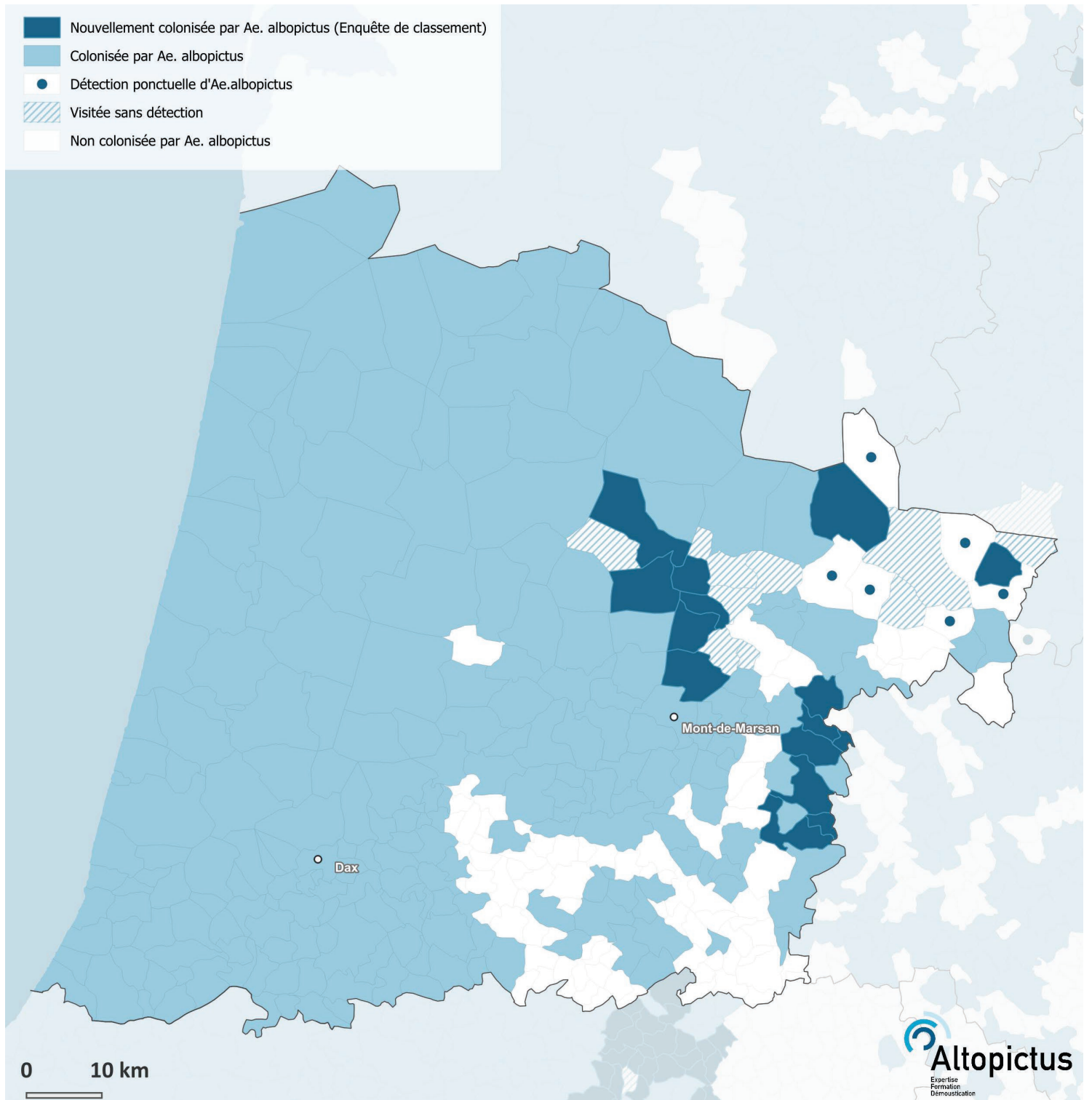
2.3 Enquêtes de classement

Comme en 2024, Altopictus a proposé à l'ARS de mener des enquêtes dites de « classement » afin de compléter les connaissances sur la colonisation du territoire par *Aedes albopictus*. Le principe de ces enquêtes est relativement simple : aller dans une commune non connue comme colonisée et y rechercher la présence d'*Aedes albopictus* (adulte ou larve) à deux emplacements éloignés de 150 mètres. Après deux détections, l'enquête se termine et la commune peut être classée colonisée.

- **15 communes classées sur 29 visitées**



Les enquêtes de classement ont permis d'augmenter considérablement les connaissances sur la colonisation du département en un temps relativement court. Une analyse globale des résultats de la méthode est décrite dans la synthèse régionale envoyée conjointement avec ce bilan départemental.



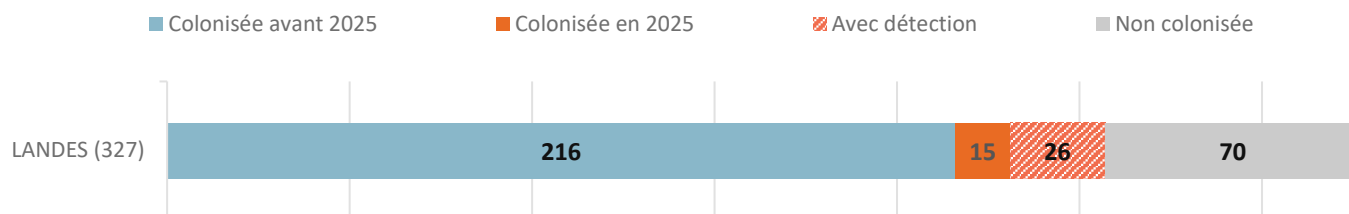
CARTE 3 : RÉSULTAT DES ENQUÊTES DE CLASSEMENT DANS LES LANDES

2.4 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signallement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».



Les enquêtes de classement ont permis d'améliorer les connaissances sur la répartition géographique d'*Aedes albopictus* dans le département puisque les 15 communes classées colonisées en 2025 l'ont été grâce à cette méthode.

Cette année, 8 détections ponctuelles ont été comptabilisées : 6 par enquête de classement et 2 par signalement citoyen (détails disponibles en annexe 4).

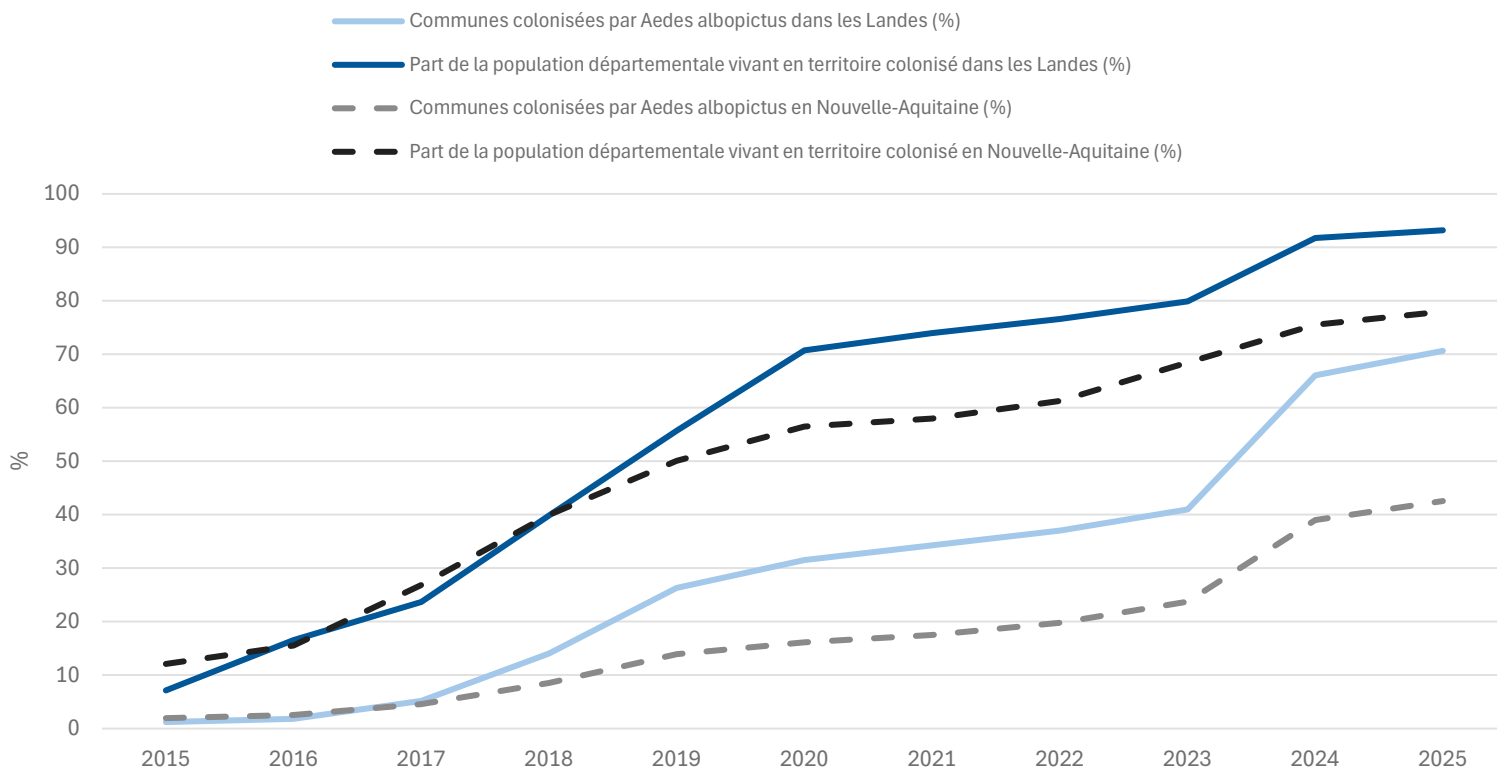
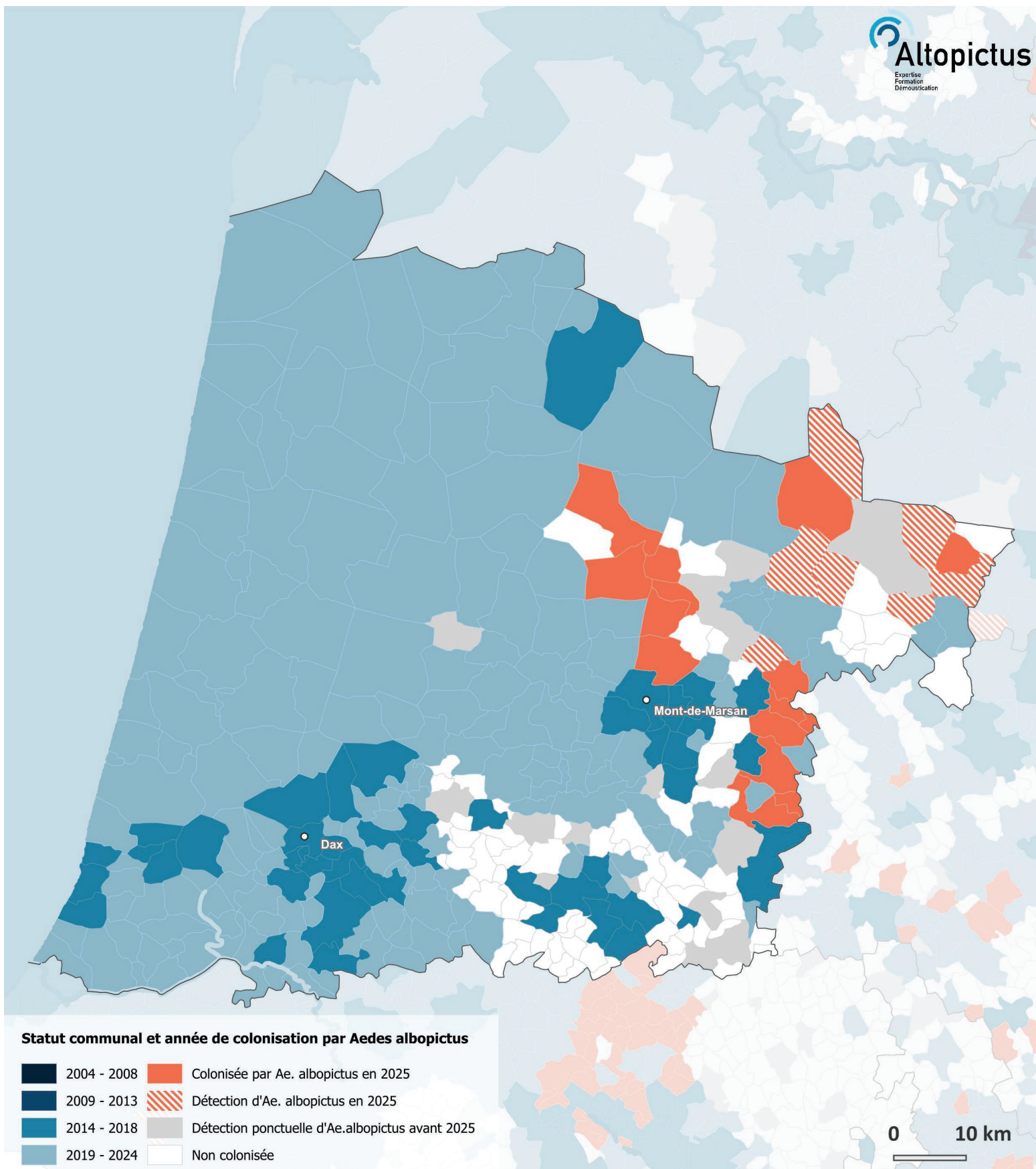


FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE LA PART DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT DES LANDES (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

Aujourd'hui, **231 communes dans les Landes** (liste en annexe 4) sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre (carte 4), soit 71 % des 327 communes que compte le département (66 % fin 2024).

Sur le plan démographique, la population résidant au sein des communes colonisées est de 385 552 habitants dans un département qui en compte 413 690 (populations légales 2023, Insee), soit 93 %. Fin 2024, ce taux était de 92% (figure 3).



CARTE 4 : HISTORIQUE DE COLONISATION (ANNÉE DE CLASSEMENT) DES LANDES PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle

3.1 Données générales

DENGUE, CHIKUNGUNYA, ZIKA ET FIÈVRE JAUNE AVEC DEMANDE D'INTERVENTION					
CAS IMPORTÉS	18	ENQUÊTES POSITIVES	16	TRAITEMENTS ADULTICIDES	15
		ENQUÊTES NÉGATIVES	5	TRAITEMENT LARVICIDE	1
CAS AUTOCHTONE	5	ENQUÊTES EN ZONE DE TRANSMISSION PROBABLE OU AVÉRÉE	2	TRAITEMENTS ADULTICIDES RENFORCÉS	6
				TRAITEMENTS LARVICIDES	2
		ENQUÊTES DES LIEUX SECONDAIRES <i>DONT POSITIVES</i>	9	TRAITEMENTS ADULTICIDES	11
				TRAITEMENT LARVICIDE	0
WEST NILE et USUTU					
Aucun cas autochtone de West Nile ou Usutu					

Altopictus intervient lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* ou de tout autre vecteur concerné par l'arbovirose est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. Dans le cas où la présence du vecteur est déjà connue, le traitement peut aussi être demandé sans enquête au préalable.

Les personnes résidant dans les périmètres de traitement sont informées au moins 24h avant la tenue des traitements nocturnes par affichage et distribution dans les boîtes aux lettres d'un document présentant l'objectif, la date du traitement et les recommandations à suivre (document en annexe de la synthèse régionale fournie avec ce rapport).

Les traitements sont effectués par nébulisation d'Aqua K-Othrine® (pyréthrianoïde à base de deltaméthrine, dosage d'1g/ha) ou d'Harmonix© Inspyr (insecticide à base d'extrait de fleur de pyrèthre) lorsque des parcelles agricoles biologiques se trouvaient à proximité. Ils sont réalisés par un binôme d'agents pouvant utiliser jusqu'à trois types d'engins :

- Un thermonébulisateur Fontan Swingfog SN-50 pour le traitement péri-domiciliaire, porté par l'agent de lutte antivectorielle ;
- Un nébulisateur à froid Ultra Bas Volume Mobilstar pour le traitement spatial porté par véhicule pick-up.
- Plus rarement, un nébulisateur à froid Stihl SR 450, engin porté par l'agent de lutte antivectorielle et utilisé dans certains situations (accès aux jardins complexes, usage d'Harmonix© Inspyr).

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous synthétisent les traitements réalisés dans le département en 2025.

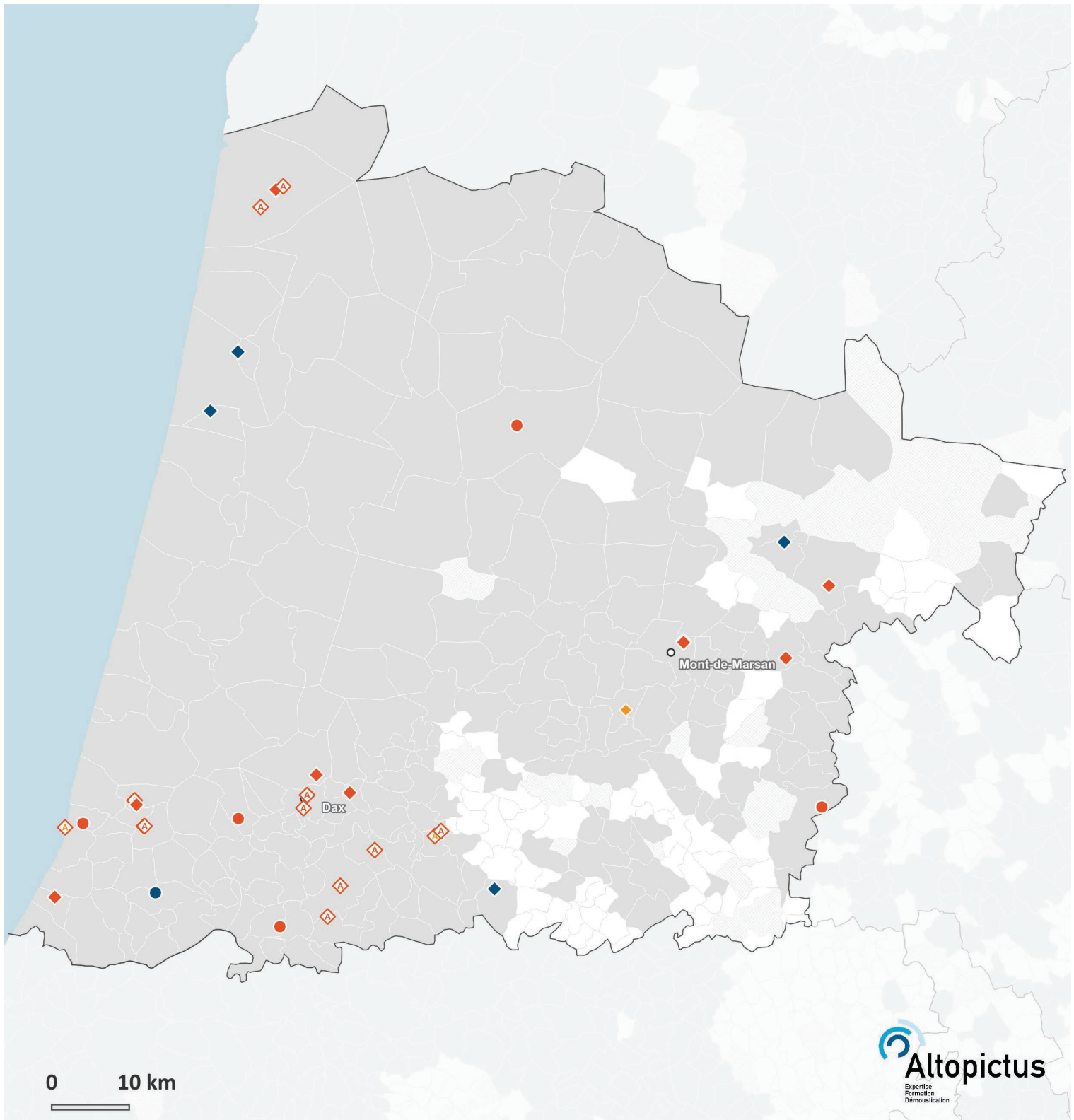
TABLEAU 2 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE DES LANDES AVEC USAGE D'AQUA K-OTHRINE EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D'AQUA K-OTHRINE	QUANTITÉ DE DELTAMÉTHRINE
32	21	10 324 m	47 298 m	13,094 L	261,88 g

TABLEAU 3 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE DANS LES LANDES AVEC USAGE D'HARMONIX INSPYR EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D'HARMONIX® INSPYR	QUANTITÉ DE PYRÉTHRINE
1	1	0 m	478 m	1,434 L	35,85 g

La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexes 5 et 6. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe **de la Synthèse technique et financière**.



CARTE 5 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES EN 2025 DANS LES LANDES (SOURCE : ALTOPICHTUS)

3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune

3.2.1 Cas importés

Le nombre de cas importés pris en charge par Altopictus est supérieur à ceux de 2023 et 2024, entraînant la réalisation de 21 enquêtes entomologiques principalement en début de saison. Ce pic d'importation correspond à la fin de la saison vectorielle sur l'île de la Réunion touchée par sa seconde épidémie de chikungunya (figures 4 et 5, carte 5).

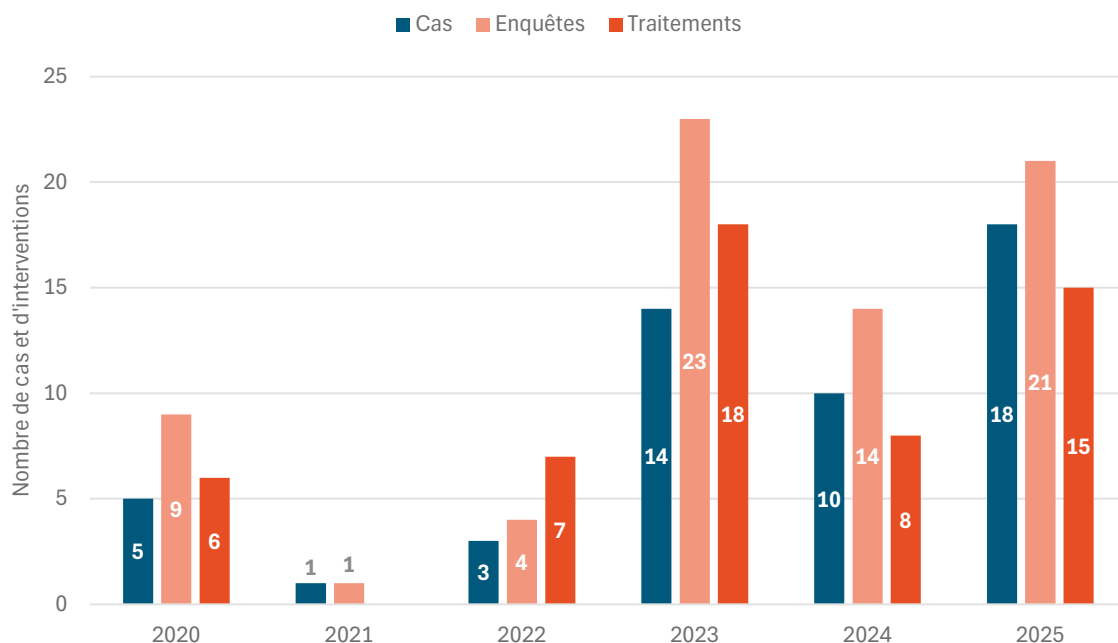


FIGURE 4 : NOMBRE DE CAS IMPORTÉS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2025 DANS LES LANDES (ATTENTION CES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

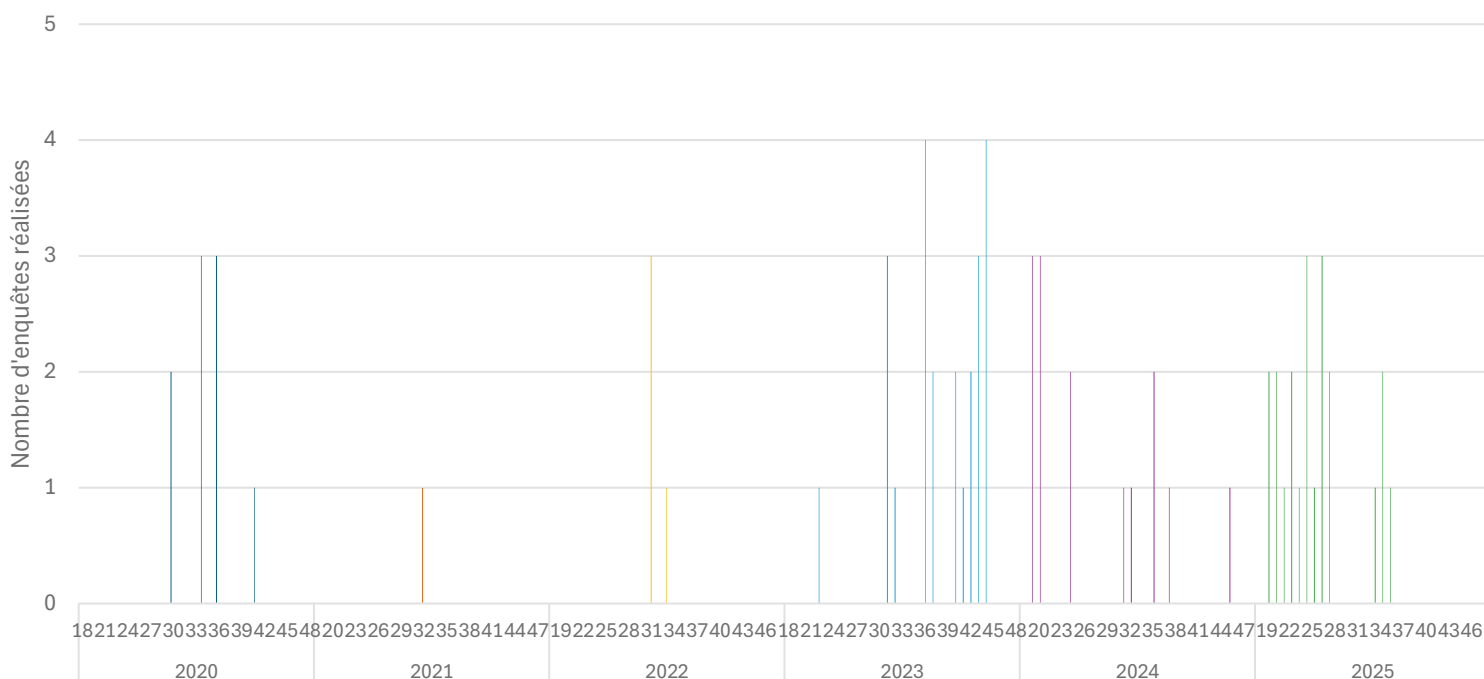


FIGURE 5 : NOMBRE D'ENQUÊTES DE CAS IMPORTÉS RÉALISÉES DANS LES LANDES PAR SEMAINE DEPUIS 2020

3.2.2 Circulations autochtones

En 2025, pour la première fois, le département des Landes a été concerné par des transmissions autochtones. Cinq cas ont fait l'objet d'une demande d'intervention (figure 6) entraînant la réalisation de 11 enquêtes entomologiques et 17 traitements aduictides. Parmi ces cinq cas, deux étaient des cas de passages, c'est-à-dire des patients dont la zone de transmission est située hors des Landes.

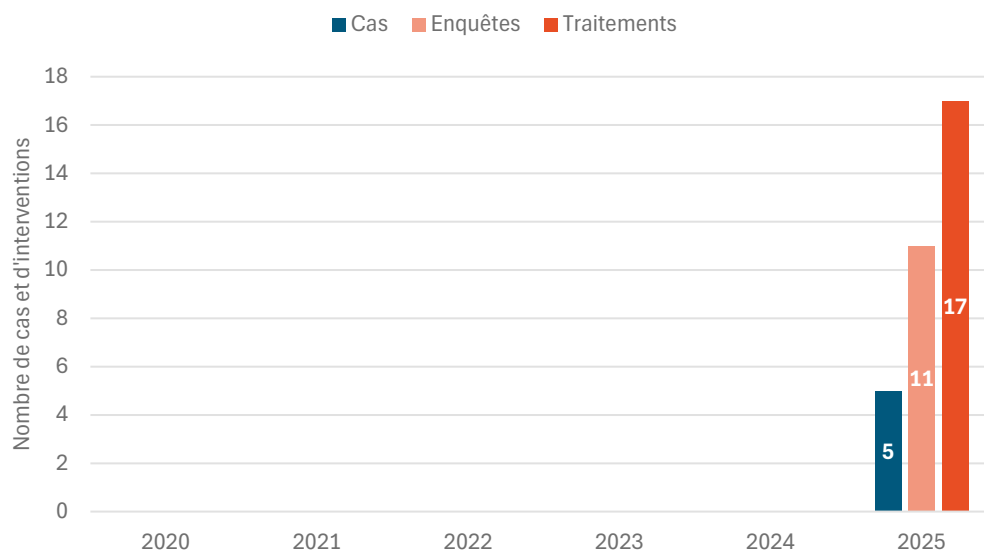


FIGURE 6 : NOMBRE DE CAS AUTOCHTONES, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2025 DANS LES LANDES

▪ **Cas autochtone de chikungunya - Dax (1 cas)**

L'alerte est tombée le 24/07/2025. Sur les 7 lieux de passages retenus, deux ont été considérés comme zones probables de transmission : le domicile, dans une zone urbaine de Dax, et chez des amis du patient (notion de piqûre et quartier pavillonnaire favorable à la prolifération du moustique tigre). Lors du porte-à-porte de préparation du premier traitement mené dès le lendemain de l'alerte, aucun cas suspect n'a été identifié par Altopictus, tout comme le porte-à-porte épidémiologique réalisé le 31/08/2025 par Santé Public France et l'ARS. Les habitants rencontrés par les agents d'Altopictus ont déclaré ressentir une nuisance assez élevée. Les traitements des deux zones principales ont été réalisés les nuits du 28/07 et du 01/08/2025. Selon les pièges d'évaluation installés, la réduction d'abondance vectorielle est de 81,5% à la suite de la première intervention LAV sur la zone de Dax et de 93,2% sur la zone de Tosse. Par la suite, aucun cas autochtone n'a été déclaré sur les communes liées à ce cas. Dans le cadre du projet de recherche MISARBO (Altopictus + IAGE + UMR PCCE), du virus de chikungunya a été détecté dans un prélèvement d'eau larvaire sur un des lieux de passage du patient à Saint-Vincent-de-Tyrosse. Cette zone pourrait donc être finalement la zone de contamination.

▪ **Cas autochtones de chikungunya - Castelnau-Chalosse (2 cas)**

La première alerte est tombée le 22/09/2025. Un seul lieu de passage a été retenu, le domicile, qui est considéré comme zone probable de transmission. En effet, ce cas semblerait être lié au cas importé 25-08-03924 qui a été pris en charge par Altopictus dans les délais, avec un rayon d'intervention de 150 m. Cependant, il s'agit d'un espace rural ouvert (peu d'obstacles verticaux) et avec des zones boisées, ce qui a potentiellement pu permettre le déplacement des vecteurs infectés au-delà du périmètre de traitement. De plus, peu de traitement pédestre a pu être réalisé, plusieurs habitants étant absents en cette période de congés estivaux.

Lors du porte-à-porte de préparation du premier traitement mené le 24/09, aucun cas suspect n'a été identifié par Altopictus, mais une nuisance importante est ressentie par les habitants rencontrés. Un piégeage massif a été mis en place, un cours d'eau traversant le cœur de zone. Les traitements aduictides ont été réalisés dans les nuits du 26/09 et du 02/10/2025, exceptionnellement à partir de 20h, la zone étant très escarpée et dangereuse pour les agents de nuit.

L'alerte du second cas est tombée le 07/10/2025. Il s'agissait du conjoint du premier patient : la zone de transmission

ayant déjà été gérée, seuls les deux lieux de passages retenus ont entraîné des enquêtes entomologiques et des traitements.

3.3 West-Nile et Usutu

Aucun cas de virus du Nil Occidental ou d'Usutu n'a été déclaré dans le département en 2025.

4. Autres opérations réalisées

En 2025, Altopictus a réalisé six actions de mobilisation sociale dans le département des Landes :

LIEU	DATE	TYPE D'ÉVÈNEMENTS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Visioconférence	13/02/2025	Webinaire à destination des collectivités des Landes	29
Visioconférence	17/02/2025	Webinaire à destination des collectivités des Landes	9
Mont-de-Marsan	15/05/2025	Formation « référents communaux »	6
Dax	22/05/2025	Formation « référents communaux »	12
Mont-de-Marsan	05/06/2025	Formation « référents communaux »	11
Dax	12/06/2025	Formation « référents communaux »	11

Altopictus a également animé à l'échelle régionale deux visioconférences de sensibilisation à destination :

- de la Mutualité Française et des Petits Débrouillards, le 05/02/2025 (20 participants),
- des structures du réseau GRAINE Nouvelle-Aquitaine, le 17/03/2025 (13 participants).

Annexes des Landes (40)

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2025

Sites sensibles (établissements de santé)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
C.H. DE DAX	3	8	26/03/2025	17/11/2025
C.H. DE MONT-DE-MARSAN	3	8	26/03/2025	19/11/2025
POLYCLINIQUE DE L'ADOUR AIRE-SUR-L'ADOUR	3	8	26/03/2025	19/11/2025

Site sensible (site touristique)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
ATLANTIC PARK SEIGNOSSE	3	8	26/03/2025	17/11/2025
CONTINUITÉ URBAINE CAPBRETON SOORTS-HOSSEGOR	3	8	26/03/2025	17/11/2025

Site à risque d'importation – Site de pneus

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
PNEUS VALPAQ YCHOUX	3	8	27/03/2025	19/11/2025

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES PONDOIRS

Sites sensibles (établissements de santé)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
C.H. DE DAX	40-20-010	RAS	0	RS	0	RAS	335	RS	12	RAS	710	RAS	354	RAS	120	RAS	4
	40-20-011	RAS	0	RAS	0	RAS	2	RAS	950	RAS	680	RAS	1305	RAS	922	RAS	234
	40-20-012	RAS	0	RAS	17	RAS	307	RAS	132	RAS	525	RAS	767	RAS	120	RAS	122
C.H. DE MONT-DE-MARSAN	40-20-014	RAS	0	RAS	0	RAS	287	RAS	1380	RAS	2050	RAS	1190	RAS	361	RAS	118
	40-20-015	RAS	0	RAS	66	RAS	0	RAS	615	RAS	74	RAS	657	RAS	387	RAS	153
	40-22-101	RAS	0	RAS	145	RAS	667	RAS	2100	RAS	1050	RAS	733	RAS	86	RAS	39
POLYCLINIQUE DE L'ADOUR AIRE-SUR-L'ADOUR	40-24-001	RAS	0	RAS	0	RAS	227	RAS	465	RAS	1320	RAS	88	RAS	30	RAS	0
	40-24-002	RAS	0	RAS	0	RAS	3	RAS	34	RAS	780	RAS	417	RAS	31	RAS	0
	40-24-003	RAS	0	RAS	0	RAS	182	RAS	52	RAS	535	RAS	180	RAS	123	RAS	20

Sites sensibles (sites touristiques)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
ATLANTIC PARK SEIGNOSSE	40-21-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	73	RAS	148	RAS	104	RAS	8	RAS	0
	40-21-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RS	0	RAS	8	RAS	28	RAS	56	RAS	0
	40-21-003	RAS	0	RAS	0	RAS	38	RAS	51	RAS	330	RAS	149	RAS	7	RAS	0
CONTINUITÉ URBAINE CAPBRETON SOORTS-HOSSEGOR	40-20-007	RAS	0	RAS	0	RAS	521	RAS	2600	RAS	3100	RAS	971	RAS	212	RAS	196
	40-20-008	RAS	0	RAS	113	RAS	149	HP	2	RAS	2300	RAS	684	RAS	283	NR	
	40-20-009	RAS	0	RAS	0	RAS	94	RAS	654	RAS	590	RAS	436	RAS	70	RAS	36

Site à risque d'importation – Site de pneus

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
PNEUS	40-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	212	RS	0	RAS	910	RAS	400	RAS	36	RAS	0
VALPAQ	40-21-004	RAS	0	RAS	0	RAS	19	RAS	9	RAS	37	RAS	77	RAS	0	RAS	0
YCHOUX	40-21-005	RAS	0	RAS	0	RAS	28	RAS	59	RAS	68	RAS	42	RAS	11	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
25-07-02470	MAILLÈRES	16/07	Absence de spécimen
25-07-03151	MAILLÈRES	19/07	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-03249	LACQUY	16/08	<i>Aedes albopictus</i>

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉES PAR *Aedes albopictus* ET DES DÉTECTIONS

COMMUNES COLONISÉES AVANT 2025			
AIRE-SUR-L'ADOUR	GAAS	MOLIETS-ET-MAA	SAINT-LON-LES-MINES
AMOU	GABARRET	MOMUY	SAINT-MARTIN-DE-HINX
ANGOUME	GAILLERES	MONSEGUR	SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
ANGRESSE	GAMARDE-LES-BAINS	MONT-DE-MARSAN	SAINT-MARTIN-D'ONEY
ARENGOSSE	GAREIN	MONTFORT-EN-CHALOSSE	SAINT-MICHEL-ESCALUS
ARGELOUSE	GARREY	MONTGAILLARD	SAINT-PANDELON
ARSAGUE	GASTES	MORCENX-LA-NOUVELLE	SAINT-PAUL-EN-BORN
ARTASSENX	GELOUX	MOUSCARDES	SAINT-PAUL-LES-DAX
AUREILHAN	GOOS	MOUSTEY	SAINT-PERDON
AURICE	GOURBERA	MUGRON	SAINT-PIERRE-DU-MONT
AZUR	GOUSSE	NARROSSE	SAINT-SEVER
BASCONS	GRENADE-SUR-L'ADOUR	OYREGAVE	SAINT-VINCENT-DE-PAUL
BAS-MAUCO	HABAS	OYRELUY	SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
BEGAAR	HAGETMAU	ONDRES	SAINT-YAGUEN
BELHADE	HASTINGUES	ONESSE-LAHARIE	SAMADET
BELUS	HAUT-MAUCO	ORIST	SANGUINET
BENESSE-LES-DAX	HERM	ORTHEVIELLE	SARBAZAN
BENESSE-MAREMNE	HEUGAS	ORX	SAUBION
BENQUET	HINX	OSSAGES	SAUBRIGUES
BEYLONGUE	HORSARRIEU	OUSSE-SUZAN	SAUBUSSE
BIARROTTE	JOSSE	OZOURT	SAUGNAC-ET-CAMBRAN
BIAS	LABASTIDE-D'ARMAGNAC	PARENTIS-EN-BORN	SAUGNACQ-ET-MURET
BIAUDOS	LABATUT	PAYROS-CAZAUTETS	SEIGNOSSE
BISCARROSSE	LABENNE	PEY	SERRES-GASTON
BOUGUE	LABOUHEYRE	PEYREHORADE	SEYRESSE
BOURDALAT	LAGLORIEUSE	PISSOS	SIEST
BRETAGNE-DE-MARSAN	LALUQUE	POMAREZ	SOLFERINO
BUANES	LAMOTHE	PONTENX-LES-FORGES	SOORTS-HOSSEGOR
CAGNOTTE	LATRILLE	PONTONX-SUR-L'ADOUR	SORDE-L'ABBAYE
CALLEN	LE LEUY	PORT-DE-LANNE	SORE
CAMPAGNE	LE SEN	POUILLON	SORT-EN-CHALOSSE
CAMPET-ET-LAMOLERE	LE VIGNAU	POYARTIN	SOUPROSSE
CANDRESSE	LENCOUACQ	PRECHACQ-LES-BAINS	SOUSTONS
CAPBRETON	LEON	RENUING	TALLER
CARCARES-SAINTE-CROIX	LESGOR	RETJONS	TARNOS
CARCEN-PONSON	LESPERON	RION-DES-LANDES	TARTAS
CASSEN	LEVIGNACQ	RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	TERCIS-LES-BAINS
CASTELNAU-CHALOSSE	LINXE	ROQUEFORT	TETHIEU
CASTEL-SARRAZIN	LIPOSTHEY	SABRES	TILH
CASTETS	LIT-ET-MIXE	SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX	TOSSE
CAUNA	LOUER	SAINT-BARTHELEMY	TOULOUZETTE
CAUNEILLE	LÛE	SAINT-CRICQ-CHALOSSE	TRENSACQ
CERE	LUGLON	SAINT-CRICQ-DU-GAVE	UCHACQ-ET-PARENTIS
CLASSUN	LUXEY	SAINT-CRICQ-VILLENEUVE	UZA
CLERMONT	MAGESCQ	SAINTE-COLOMBE	VICQ-D'AURIBAT
COMMENSACQ	MANO	SAINTE-EULALIE-EN-BORN	VIELLE-SAINT-GIRONS
COUDURES	MANT	SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS
DAX	MAZEROLLES	SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	VILLENEUVE-DE-MARSAN
DONZACQ	MEES	SAINT-GEIN	YCHOUX
DUMES	MELHAN	SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	YGOS-SAINT-SATURNIN
ESCALANS	MESSANGES	SAINT-JEAN-DE-LIER	YZOSSE
ESCOURCE	MEZOS	SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	-
ESTIBEAUX	MIMBASTE	SAINT-JULIEN-EN-BORN	-
EUGENIE-LES-BAINS	MIMIZAN	SAINT-JUSTIN	-
FARGUES	MISSON	SAINT-LAURENT-DE-GOSSE	-

Communes classées colonisées durant l'année 2025 et motif de classement

COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
ARTHEZ-D'ARMAGNAC	2 détections lors d'une enquête de classement
BAUDIGNAN	2 détections lors d'une enquête de classement
BELIS	2 détections lors d'une enquête de classement
BOURRIOT-BERGONCE	2 détections lors d'une enquête de classement
BROCAS	2 détections lors d'une enquête de classement
CANENX-ET-REAUT	2 détections lors d'une enquête de classement
CAZERES-SUR-L'ADOUR	2 détections lors d'une enquête de classement
LE FRECHE	2 détections lors d'une enquête de classement
HONTANX	2 détections lors d'une enquête de classement
LABRIT	2 détections lors d'une enquête de classement
LUSSAGNET	2 détections lors d'une enquête de classement
MAILLERES	2 détections lors d'une enquête de classement
MONTEGUT	2 détections lors d'une enquête de classement
PERQUIE	2 détections lors d'une enquête de classement
SAINT-AVIT	2 détections lors d'une enquête de classement

Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) en 2025

COMMUNE	MOTIF DE DÉTECTION
HERRE	1 détection lors d'une enquête de classement
LACQUY	1 signalement citoyen positif
LUBBON	1 détection lors d'une enquête de classement
MAILLAS	1 détection lors d'une enquête de classement
MAILLÈRES	1 signalement citoyen positif
RIMBEZ-ET-BAUDIETS	1 détection lors d'une enquête de classement
SAINTE-GOR	1 détection lors d'une enquête de classement
VIELLE-SOUBIRAN	1 détection lors d'une enquête de classement

ANNEXE 5 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES IMPORTÉS

Enquêtes entomologiques

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-05-02967	1	SARBAZAN	07/05/2025	07/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-02968	1	MONT-DE-MARSAN	09/05/2025	12/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-02969	1	MONT-DE-MARSAN	09/05/2025	12/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-03312	1	AIRE-SUR-L'ADOUR	07/05/2025	09/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-08055	1	SAINT-MARTIN-DE-HINX	19/05/2025	21/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-11248	6	HAUT-MAUCO	27/05/2025	30/05/2025	POSITIF	Faible densité de vecteurs - Traitement non recommandé	-
25-05-12097	1	AMOU	28/05/2025	30/05/2025	NEGATIF	-	-
25-06-00418	1	BISCARROSSE	02/06/2025	03/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-01929	1	BIAS	06/06/2025	10/06/2025	NEGATIF	-	-
	2	AUREILHAN	06/06/2025	10/06/2025	NEGATIF	-	-
25-06-02794	1	PEYREHORADE	12/06/2025	13/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-03358	3	TOSSE	16/06/2025	18/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-04265	1	CANDRESSE	20/06/2025	23/06/2025	POSITIF	Mesure de lutte larvicide Piégeage massif : 2 BG-SENTINEL + 10 BG-GAT	-
25-06-04706	1	RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	24/06/2025	26/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-04750	4	ONDRES	24/06/2025	26/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-05856	1	SAINT-JUSTIN	30/06/2025	02/07/2025	POSITIF	-	-
	2	VILLENEUVE-DE-MARSAN	30/06/2025	02/07/2025	POSITIF	-	-
25-08-01993	2	SOORTS-HOSSEGOR	11/08/2025	12/08/2025	POSITIF	-	-
25-08-03924	2	SAINT-PAUL-LES-DAX	19/08/2025	21/08/2025	POSITIF	-	-
	3	CASTELNAU-CHALOSSE	19/08/2025	21/08/2025	POSITIF	-	-
25-08-05449	1	SABRES	26/08/2025	28/08/2025	POSITIF	-	-

Traitements aduicidés

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	SW (m)*	PS (m)*	AS (m)*	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
25-05-02968	1	MONT-DE-MARSAN	15 au 16 mai	22h48-00h09	0	0	0	1651	0.414	8.28	0	0
25-05-02969	1	MONT-DE-MARSAN	15 au 16 mai	22h48-00h09	0	0	0	671	0.168	3.36	0	0
25-05-03312	1	AIRE-SUR-L'ADOUR	13 au 14 mai	23h06-00h15	265	0	0	470	0.151	3.02	0	0
25-06-00418	1	BISCARROSSE	5 au 6 juin	23h14-23h57	0	0	0	1381	0.345	6.9	0	0
25-06-02794	1	PEYREHORADE	17 au 18 juin	21h57-23h13	210	0	0	466	0.143	2.86	0	0
25-06-03358	3	TOSSE	20 au 21 juin	22h20-23h46	121	0	0	1314	0.344	6.88	0	0
25-06-04265	1	CANDRESSE	25 au 26 juin	22h00-22h32	425	0	0	-	0.053	1.06	0	0
25-06-04706	1	RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	30 au 1 juil.	01h27-02h25	586	0	0	322	0.154	3.08	0	0
25-06-04750	4	ONDRES	30 au 1 juil.	23h48-22h46	109	0	0	1061	0.279	5.58	0	0
25-06-05856	1	SAINT-JUSTIN	7 au 8 juil.	22h19-23h22	160	0	0	943	0.256	5.12	0	0
	2	VILLENEUVE-DE-MARSAN	7 au 8 juil.	23h41-23h57	0	0	0	1015	0.254	5.08	0	0
25-08-01993	2	SOORTS-HOSSEGOR	13 au 14 août	22h48-00h50	869	0	0	927	0.341	6.82	0	0
25-08-03924	2	SAINT-PAUL-LES-DAX	26 au 27 août	23h35-00h02	0	0	0	1445	0.361	7.22	0	0
	3	CASTELNAU-CHALOSSE	26 au 27 août	21h35-23h05	152	0	0	986	0.266	5.32	0	0
25-08-05449	1	SABRES	2 au 3 sept.	21h40-22h41	0	0	0	1158	0.29	5.8	0	0

ANNEXE 6 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES AUTOCHTONES

Enquêtes entomologiques (en rouge : zones de transmission vectorielle probable ou avérée)

N°SILAV	N°ENQUETE	TYPE ZONE*	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-07-04187	1	ZTV	DAX	24 juil.	25 juil.	POSITIF	Rayon d'enquête 300m – Mesure de lutte larvicide	6
	10	PAS	DAX	28 juil.	29 juil.	POSITIF	-	-
	2	PAS	SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	24 juil.	25 juil.	POSITIF	-	-
	3	PAS	SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	24 juil.	25 juil.	POSITIF	-	-
	4	ZTV	TOSSE	24 juil.	25 juil.	POSITIF	Rayon d'enquête 300m – Mesure de lutte larvicide Piégeage massif avec 24 BG-GAT	6
	5	PAS	LABATUT	24 juil.	28 juil.	POSITIF	-	-
25-08-04135	6	PAS	POUILLON	24 juil.	28 juil.	POSITIF	-	-
	7	PAS	BISCARROSSE	20 août	22 août	POSITIF	-	-
25-09-01993	8	PAS	BISCARROSSE	20 août	22 août	POSITIF	Piégeage massif avec 5 BG-GAT	-
	2	PAS	CAPBRETON	8 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Récupération des accès par Public Labos	-
25-09-03568	3	PAS	CAPBRETON	8 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Récupération des accès par Public Labos	-
	1	ZTV	CASTELNAU-CHALOSSE	22 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Piégeage massif : 15 BG-GAT	-
25-10-00738	2	PAS	CASTELNAU-CHALOSSE	7 oct.	9 oct.	POSITIF	-	-
	4	PAS	MIMBASTE	7 oct.	9 oct.	POSITIF	-	-

*ZTV = zone de transmission vectorielle probable ou avérée PAS = Lieu de passage

Traitements aduicides

ZONES DE TRANSMISSION VECTORIELLE PROBABLE OU AVÉRÉE

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	N° TRAITEMENT	DATE	HEURES	SW (m)**	PS (m)**	AS (m)**	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
25-07-04187	1	DAX	1	28 au 29 juil.	21h55-04h17	613	0	226	6407	1.695	33.9	0	0
	4	TOSSE	1	28 au 29 juil.	22h03-00h26	717	0	0	2948	0.827	16.54	0	0
	1	DAX	2	1 au 2 août	00h00-05h48	708	0	248	5969	1.599	31.98	0	0
	4	TOSSE	2	1 au 2 août	23h47-02h09	717	0	0	2948	0.827	16.54	0	0
25-09-03568	1	CASTELNAU-CHALOSSE	1	26 au 27 sept.	21h27-00h10	771	0	0	2521	0.726	14.52	0	0
			2	1 au 2 oct.	20h03-22h10	771	0	0	2521	0.726	14.52	0	0

LIEUX DE PASSAGE DES CAS AUTOCHTONES

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	SW (m)**	PS (m)**	AS (m)**	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
25-07-04187	2	SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	28 au 29 juil.	00h51-02h38	0	0	0	176	0.044	0.88	0	0
	3	SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	28 au 29 juil.	00h52-02h40	419	0	0	1584	0.448	8.96	0	0
	5	LABATUT	30 au 31 juil.	22h24-22h49	0	0	0	478	0	0	1.434	35.85
	6	POUILLON	30 au 31 juil.	23h11-00h52	49	0	0	2017	0.51	10.2	0	0
	10	DAX	1 au 2 août	21h59-22h44	0	0	0	1920	0.48	9.6	0	0
25-08-04135	7	BISCARROSSE	26 au 27 août	22h17-23h31	0	0	0	926	0.231	4.62	0	0
	8	BISCARROSSE	1 au 2 sept.	22h35-23h01	0	0	0	469	0.117	2.34	0	0
25-09-01993	2	CAPBRETON	30 au 1 oct.	01h39-02h59	438	0	0	808	0.257	5.14	0	0
	3	CAPBRETON	30 au 1 oct.	03h24-04h37	1750	0	0	385	0.315	6.30	0	0
25-10-00738	2	CASTELNAU-CHALOSSE	13 au 14 oct.	22h43-22h54	0	0	0	782	0.196	3.92	0	0
	4	MIMBASTE	13 au 14 oct.	23h15-23h52	0	0	0	1107	0.277	5.54	0	0

**Traitement péri-domiciliaire : SW : Swingfog PS : Portastar AS : Atomiseur Stihl